

Modifications aux Règlements généraux et nomination des administrateurs de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

Par la présente, l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) souhaite vous faire part d'une mise à jour de sa gouvernance. D'une part, il s'agit de modifications relatives à ses Règlements généraux et d'autre part de la nomination de nouveaux administrateurs de la Corporation.

Ces changements ont été adoptés lors de la séance régulière du 28 mars et seront soumis pour ratification dans une Assemblée générale extraordinaire qui se déroulera le 6 juin 2025 pour respecter la *Loi sur les compagnies*.

Jusqu'à présent, le conseil d'administration de l'OBV RPNS était composé de 20 sièges, répartis en sept (7) postes municipaux, quatre (4) postes économiques, quatre (4) postes communautaires, quatre (4) postes réservés aux représentants des tables de concertation et un (1) siège destiné aux Premières Nations.

De plus, les administrateurs du secteur municipal devaient être nommés par les instances représentées, soit les cinq MRC principales de la zone de gestion intégrée de l'eau, la Ville de Mont-Tremblant ainsi que la municipalité de Lac-Simon.

Les sièges seront désormais au nombre de **neuf (9)**, comprenant **quatre (4) sièges municipaux, trois (3) sièges communautaires, un (1) siège économique** ainsi qu'**un (1) siège flottant**, pouvant être occupé par un membre de n'importe quel secteur. **Quant à la désignation des administrateurs occupant les sièges du secteur municipal, ces derniers seront désormais élus lors de l'Assemblée générale annuelle et non plus nommés par les instances représentées.**

En parallèle de cette démarche et dans l'optique d'établir des critères et compétences recherchés pour la sélection des candidats, l'OBV RPNS s'est également doté d'une **Politique de mise en candidature au poste d'administrateur.**

Les candidats intéressés à rejoindre le conseil d'administration de l'organisme doivent être membres en règle, et posséder minimalement des compétences dans l'un des domaines suivants : environnement, mobilisation et concertation, gestion financière, gestion des ressources humaines ou gestion d'un organisme à but non lucratif.

Les candidats doivent, de plus, remettre aux administrateurs en poste, au moins 10 jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle, un **résumé de leurs compétences** ainsi qu'une **courte lettre de présentation**, afin que le dossier de candidature soit examiné. Les instances représentées sont invitées à transmettre à l'OBV RPNS une résolution mandant une personne-ressource auprès de l'organisme.

L'ensemble de ces démarches visent à assurer une bonne et saine gestion administrative de l'OBV RPNS, tout en venant clarifier les rôles et mandats du conseil d'administration et ceux de la Table de concertation.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou commentaire que vous pourriez avoir quant à ces modifications. Au plaisir de collaborer avec vous!



Jacques Allard
Président de l'OBV RPNS
Maire de L'Ascension



Alexia Couturier
Directrice générale
OBV RPNS